

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 5 mai 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Nathalie Lévesque

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h03.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

**15-05-01**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

**ADOPTÉ**

**3. Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2014**

Le rapport financier de l'année 2014 et le rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont déposés au conseil tel que requis par le Code municipal. Les états financiers de l'année 2014 présentent un excédent des revenus sur les dépenses d'un montant de 45 678 \$ laissant un surplus accumulé non affecté de 1 124 498 \$ et un surplus accumulé affecté de 518 712 \$ au 31 décembre 2014.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**15-05-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

**5. Suivi au procès-verbal**

Au point 29 : Le conseil regarde la possibilité d'instaurer un service de garde durant le camp de jour cette année.

Au point 29 : Les demandes de transfert d'une école à l'autre ont été refusées ce qui laisse croire qu'un service de garderie scolaire est possible pour septembre 2015.

**6. Période de questions**

Question : Est-ce que c'est confirmé qu'il va y avoir un service de garderie scolaire en septembre?

Réponse : Non, mais il y a de bonnes chances.

**7. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 mars (2015 vs 2014)**

Les états financiers comparatifs au 31 mars 2015 vs 2014 sont déposés au conseil tel qu'exigé par le Code municipal.

**8. Mandat à un ingénieur pour le tracé du chemin d'accès au Boisé de l'Anse et l'estimation des coûts**

**ATTENU QUE** la CPTAQ, dans sa décision # 405679, a refusé notre demande pour utiliser le chemin existant à partir du chemin de la Petite-Anse comme chemin d'accès public permanent menant au développement résidentiel du Boisé de l'Anse ;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, la Municipalité doit se tourner vers l'autre option soit un chemin d'accès à partir de la route du Quai ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service d'ASP Experts Conseils pour établir le tracé précis du chemin d'accès à partir de la route du Quai et évaluer les coûts pour la construction du chemin au montant de 21 000 \$ plus taxes ;

**15-05-03**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service d'ASP Experts Conseils au montant de 21 000 \$ plus taxes pour établir le tracé définitif du chemin d'accès à partir de la route du Quai et évaluer les coûts pour la construction du chemin ;

**ADOPTÉ**

**9. Mandat à l'arpenteur pour des relevés topographiques le long du chemin d'accès projeté à partir de la route du Quai jusqu'au Boisé de l'Anse**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a besoin des services d'un arpenteur pour obtenir des relevés topographiques le long du chemin d'accès projeté à partir de la route du Quai jusqu'au Boisé de l'Anse;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de Arpentage Côte-du-Sud au montant maximal de 12 800 \$ plus taxes;

**15-05-04**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de Arpentage Côte-du-Sud au montant de 12 800 \$ pour des relevés topographiques long du chemin d'accès projeté à partir de la route du Quai jusqu'au Boisé de l'Anse.

**ADOPTÉ**

**10. Mandat à l'avocat pour les aspects juridiques reliés à l'accès au Boisé de l'Anse**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit donner un mandat à un avocat pour aider la Municipalité dans les aspects juridiques reliés à l'accès au développement résidentiel du Boisé de l'Anse;

**ATTENDU QUE** la Municipalité sera facturée à l'heure au taux de 200\$/heure pour un maximum de 50 heures;

**15-05-05**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil donne le mandat à Moreau Avocats inc. pour aider la Municipalité dans les aspects juridiques reliés à l'accès au développement résidentiel du Boisé de l'Anse au taux de 200\$/heure pour un maximum de 50 heures.

**ADOPTÉ**

**11. Utilisation du surplus affecté pour le remplacement des lumières de rue**

**ATTENDU QUE** le remplacement des lumières de rue au sodium par des lumières de rue au DEL est complété;

**ATTENDU QU'**un montant de 31,000\$ du surplus non affecté a été affecté au 31 décembre 2014 pour le projet de remplacement des lumières de rue selon la résolution # 15-03-04 du Conseil municipal;

**ATTENDU QUE** la facture pour le remplacement des lumières de rue s'élève à 37 022.17\$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité bénéficiera d'une subvention d'HYDRO-QUÉBEC pour un montant de 8 820\$;

**ATTENDU QUE** le coût net pour la Municipalité est de 30 048.65\$;

**15-05-06**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'**un montant de 30 048.65\$ soit retiré du surplus affecté pour le projet de remplacement des lumières de rue afin de défrayer les coûts du projet;

**QUE** le montant restant de 951.35\$ au surplus affecté soit retourné au surplus non affecté.

**ADOPTÉ**

**12. Reddition de comptes au MTQ pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 68 097,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée.

**15-05-07**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la Municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ**

**13. Achat d'une remorque pour les travaux publics**

**ATTENDU QU'** une remorque est nécessaire pour les travaux publics et pour l'arrosage des fleurs dans les parcs municipaux;

**ATTENDU QUE** Garage J.C.Hudon propose une remorque usagée d'une capacité de 6000 lbs en très bonne condition pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes;

**15-05-08**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une remorque pour les travaux publics au montant de 2 500 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**14. Avis de changement relativement aux rénovations dans la Salle du Tricentenaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle a confié les travaux de rénovations de la salle du Tricentenaire à Construction Ferdinand Laplante inc.;

**ATTENDU QUE** lors des travaux en cours, quelques ajustements ont dû être réalisés;

**ATTENDU QUE** nous devons procéder à la fermeture du caniveau du local des ados au montant de 3 185.22\$;

**ATTENDU QUE** le plafond suspendu a besoin d'une armature afin d'éviter l'oscillement de ce dernier au montant de 1 514.55\$;

**ATTENDU QUE** la structure du plafond de la salle de mécanique doit être modifiée pour un montant de 86.25\$;

**ATTENDU QUE** l'évier de la salle des ados doit être déplacé pour des raisons de sécurité au montant de 312.80\$

**ATTENDU QUE** le matériel électrique des relais de chauffages est à remplacer complètement au montant de 1 446.07\$

**15-05-09**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 6 544.89\$ plus les taxes pour les travaux supplémentaires ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉ**

**15. Autorisation de dépenses pour la production de carnets de reçus**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission d'Impressions Soleil pour la production de 1250 reçus avec le logo de la Municipalité au montant de 276 \$ plus taxes;

**15-05-10**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise la dépense de 276 \$ plus taxes pour la production de 1250 reçus avec le logo de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**16. Demande d'un permis de rénovation au 103, chemin des Jésuites**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la résidence située au 103, chemin des Jésuites a demandé un permis de rénovation pour remplacer les fenêtres, les portes et leurs encadrements;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence se situe dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux et que ce secteur est visé par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet de construction ou de rénovation situé dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux doit être étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant d'être présenté au conseil pour approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** les modèles de fenêtre et de porte choisis par le propriétaire reflètent bien le caractère patrimonial du secteur.

**CONSIDÉRANT QUE** les encadrements seront changés tout en respectant les mêmes dimensions et le même style que ceux déjà en place actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation tel quel;

**15-05-11**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil approuve le projet tel que présenté au CCU et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de rénovation.

**ADOPTÉ**

**17. Demande d'un permis de rénovation au 165, chemin de l'Anse-des-Mercier**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la résidence située au 165, chemin de l'Anse-des-Mercier a demandé un permis de rénovation pour remplacer certaines fenêtres et une partie du revêtement extérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence se situe dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux et que ce secteur est visé par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet de construction ou de rénovation situé dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux doit être étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant d'être présenté au conseil pour approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle de fenêtre et le type de revêtement extérieur choisis par le propriétaire reflètent bien le caractère patrimonial du secteur.

**CONSIDÉRANT QUE** les encadrements des fenêtres seront changés tout en respectant les mêmes dimensions et le même style que ceux déjà en place actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation tel quel;

**15-05-12**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil approuve le projet tel que présenté au CCU et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de rénovation.

**ADOPTÉ**

**18. Autorisation de dépenses pour le projet des boucles cyclables**

**ATTENDU QUE** le projet des boucles cyclables tire à sa fin et qu'une inauguration est prévue pour le 13 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** l'inauguration coûtera environ 300 \$ plus taxes ;

**15-05-13**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise la dépense d'environ 300\$ plus taxes pour l'inauguration des boucles cyclables à Rivière-Ouelle.

**ADOPTÉ**

**19. Autorisation de dépenses pour l'installation du logiciel GoMapView à la réception**

**ATTENDU QUE** le logiciel GoMapView est un outil de travail important pour la secrétaire-réceptionniste ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Groupe de géomatique Azimut inc. au montant maximal de 220 \$ plus taxes pour l'achat de la licence et l'installation du logiciel;

**15-05-14**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil autorise la dépense d'un montant maximal de 220\$ plus taxes pour l'achat de la licence et l'installation du logiciel GoMapView au bureau de la réception.

**ADOPTÉ**

**20. Ententes avec le Club des Ados, le Camping de Rivière-Ouelle et le Comité des loisirs pour le camp de jour 2015**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit établir une convention de partenariat avec le Club des Ados, le Camping de Rivière-Ouelle et le Comité des loisirs pour le bon fonctionnement du camp de jour 2015 ;

**15-05-15**

**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, les conventions de partenariat avec le Club des Ados, le Camping de Rivière-Ouelle et le Comité des loisirs.

**ADOPTÉ**

**21. Demande d'appui de la SGRO pour le projet «Vivre l'expérience de la pêche au saumon»**

**ATTENDU QUE** la Société de gestion de la rivière Ouelle (SGRO) désire déposer une demande de financement dans le programme «Relève et mise en œuvre» du MFFP pour son projet «Vivre l'expérience de la pêche au saumon»;

**ATTENDU QUE** la SGRO demande l'appui de la Municipalité pour son projet;

**15-05-16**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle appui le projet «Vivre l'expérience de la pêche au saumon» de la Société de gestion de la rivière Ouelle.

**ADOPTÉ**

**22. Changement de cellulaire pour le responsable des travaux publics**

**ATTENDU QUE** le cellulaire actuel du responsable des travaux publics ne fonctionnera plus à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des prix pour un cellulaire intelligent, soit le iPhone 5s avec un forfait internet appels illimités;

**15-05-17**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise le changement de cellulaire pour le responsable des travaux publics ;

**QUE** le conseil autorise la dépense de 128.97\$ plus taxes pour l'achat du cellulaire et le paiement des factures mensuelles du forfait internet appels illimités d'une durée de 2 ans au montant de 75.40 \$ plus taxes par mois.

**ADOPTÉ**

**23. Demande au programme de soutien pour les projets innovants de la MRC pour le projet «Fil rouge»**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de son Entente de développement culturel 2013-2015, la MRC de Kamouraska a lancé un appel de projets pour le second volet du *Programme de soutien pour les projets innovants*;

**ATTENDU QUE** ce programme encourage les activités émergentes et novatrices;

**ATTENDU QUE** les conseils municipaux de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme se sont associés afin de réaliser un projet visant à documenter et mettre en valeur leurs patrimoines et paysages culturels propres et communs;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un projet collectif avec le croisement de plusieurs disciplines;

**ATTENDU QU'**il fait appel aux nouvelles technologies dans l'un de ses aspects.

**ATTENDU QU'**il favorise la médiation culturelle;

**ATTENDU QU'**il va se greffer à l'offre touristique existante au Kamouraska;

**ATTENDU QU'**il va rejoindre le public de façons originales (hors mur);

**ATTENDU QUE** ces champs que nous venons d'énumérer font partie des objectifs du *Programme de soutien pour les projets innovants volet 2* ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme vont contribuer au projet pour un montant de 1 875\$ chacune pour un total de 3 750\$;

15-05-18

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** les conseils municipaux de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme déposent conjointement une demande de financement à l'appel de projets du *Programme de soutien pour les projets innovants volet 2*, pour un montant de 4 000\$.

**QUE** les conseils municipaux de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme autorisent les agentes de développement Nancy Fortin et Yvonne Tremblay à signer tous les documents au nom de leur municipalité respective.

**ADOPTÉ**

**24. Signataire de l'entente et représentant municipal pour le projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska**

**Considérant que** la MRC s'est présentée comme promoteur du projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains dans le cadre de demandes de subventions déposées au fonds conjoncturel (MAMOT), au pacte rural (MRC) ainsi qu'à l'entente régionale de l'ATR du Bas- Saint-Laurent et que ces demandes de subventions ont permis d'obtenir un engagement financier de ces organismes subventionnaires pour un montant total de 55 000\$;

**Considérant que** le projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains comprend aussi la participation financière de cinq municipalités riveraines pour un montant totalisant 25 000\$ et que cette contribution sera tout spécifiquement dédiée à l'aménagement des sites riverains;

**Considérant que** le projet déposé comprend l'aménagement de sites riverains dans 5 municipalités ainsi qu'un volet de promotion, sensibilisation et signalisation;

**Considérant que** lors du montage financier du projet il a été convenu que les aménagements dans chacune des municipalités soient effectués, gérés et entretenus par chaque municipalité partenaire ou leur comité de développement;

**Considérant qu'**aux fins de réalisation du projet, les sommes reçues des partenaires financiers et prévues pour les aménagements de sites riverains doivent être réparties entre les différentes municipalités partenaires du projet en fonction de la contribution de chacune d'entre elles;

**Considérant que** la MRC est liée par protocoles aux différents organismes subventionnaires et qu'il convient d'établir, avec les municipalités participantes, des modalités d'octroi d'aide financière conformes aux protocoles qu'elle a signés avec les différents organismes subventionnaires;

**Considérant que** le projet spécifique de la Municipalité de Rivière-Ouelle est l'aménagement d'un parc à la Pointe-aux-Orignaux ;

**Considérant que** la Municipalité de Rivière-Ouelle contribuera au projet pour un montant de 5 703.25\$ et bénéficiera d'une subvention de 8 212.68\$ ;

15-05-19

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise Adam Ménard, directeur général, à signer, au nom de la Municipalité, l'entente pour le projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska et tous autres documents relatifs à ce projet;

**QUE** le conseil nomme Nancy Fortin, agente de développement, comme représentante municipale pour le projet collectif d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska.

**ADOPTÉ**

**25. Autorisation de dépenses pour le déneigement du chemin Ouellet**

**ATTENDU QUE** M. Gaétan Benoît ainsi que la Ferme Hoelet inc. ont fait l'entretien du chemin Ouellet durant l'hiver 2014-2015 ;

**ATTENDU QUE** les factures s'élèvent à 750\$ chacune pour un total de 1500\$ ;

15-05-20

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise la dépense pour le déneigement du chemin Ouellet au montant total de 1 500 \$ pour l'hiver 2014-2015.

**ADOPTÉ**

**26. Autorisation de dépenses pour le dépliant sur la sécurité civile**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en train de réaliser un dépliant sur la sécurité civile pour les citoyens de Rivière-Ouelle ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Horélya Graphiste et Artisan pour la conception du dépliant incluant la création d'un personnage au montant de 606.64 \$ plus les taxes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission d'Imprimerie Fortin pour l'impression de 500 déliants sur la sécurité civile au montant de 834 \$ plus les taxes;

15-05-21

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le Conseil autorise la dépense pour la conception et l'impression de 500 déliants sur la sécurité civile au montant total de 1440.64 \$ plus les taxes.



**27. Autorisation de dépenses pour l'achat d'un système de son dans la salle du Tricentenaire**

**ATTENDU QUE** la salle du Tricentenaire est en rénovation actuellement ;

**ATTENDU QUE** la salle du Tricentenaire a besoin d'un nouveau système de son ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission de Électro FC enr. au montant de 4 792 \$ plus les taxes ;

**ATTENDU QUE** la Corporation des bingos de Rivière-Ouelle a offert à la Municipalité une contribution de 1200\$ pour cette acquisition ;

**15-05-22**

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil autorise la dépense pour l'achat d'un système de son dans la salle du Tricentenaire au montant de 4 792 \$ plus les taxes.

**ADOPTÉ**

**28. Demande de subvention de fonctionnement de la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle pour l'année 2015 ;

**ATTENDU QUE** la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle demande 694 \$ pour l'année 2015 ;

**15-05-23**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil accorde une subvention de fonctionnement à la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle au montant de 694 \$ pour l'année 2015 ;

**ADOPTÉ**

**29. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
AGRO ENVIROLAB	166.71 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	68.99 \$
ARCHIVES DE LA CÔTE-DU-SUD	300.00 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	301.31 \$
CANADIAN TIRE 633 LA POCATIÈRE	28.72 \$
CENTRE DE SERVICE ST-PHILIPPE	781.51 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	820.14 \$
CHEMCO INC.	1 701.63 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAM.-RIV.	1 320.00 \$
DÉNEIGEMENT GUILDO DESJARDINS	400.00 \$
ECO-L'EAU	6 395.95 \$
FERME HOELET INC.	750.00 \$
FERME JASLYN ENR.	114.98 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	555.50 \$
GROUPE DYNACO	171.34 \$
IMPRESSION SOLEIL	47.14 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	222.81 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	279.73 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	7 350.23 \$

PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	507.16 \$
RÉSEAU QUÉ. VILLE ET VILLAGE EN SANTÉ	27.00 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	413.91 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	455.99 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	30 300.31 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 943.66 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>55 440.72 \$</b>

15-05-24

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

### **30. Correspondance**

- Réponse de Madame Isabelle Malo (CISSS) concernant le Centre Thérèse-Martin ;
- Contrat de vente à Tourbières Lambert concernant le lot 4 321 065 (terrain du CN) ;
- Refus de la MRC concernant notre demande de financement pour le système de son de la salle du Tricentenaire ;
- Deux accusés de réception du Député Norbert Morin ;
- Lettre du MAMROT concernant la compensation tenant lieu de taxes ;
- Lettre du Réseau Biblio concernant leur AGA ;
- Lettre du Défi Santé 5/30 concernant le prix que la Municipalité a gagné ;
- Confirmation de la participation financière de la Municipalité de Saint-Denis concernant la promotion du réseau cyclable.

### **31. Demande de don**

15-05-25

**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- 75 \$ plus les taxes pour le dépliant publicitaire du Camping ;
- 95 \$ pour l'Info Dimanche – Mérite Étudiant du Cégep de Rivière-du-Loup ;
- 30 \$ pour le membership de la SADC ;
- 500 \$ pour l'achat d'un tableau lors du Symposium de Kamouraksa ;
- 100 \$ pour l'achat d'un gâteau pour le Cercle des Fermières ;
- 25 \$ pour le Club de gymnastique Gymagine ;
- 30 \$ pour le Baseball Mineur de La Pocatière ;
- 10 \$ pour l'adhésion au CRE du Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉ**

### **32. Varia**

Aucun varia

### **33. Période de questions**

Question : Combien de chemins possibles existe-t-il pour l'accès au Boisé de l'Anse?

Réponse : Il y avait deux possibilités. Soit l'accès par le chemin de la Petite-Anse ou celui par la route du Quai. La CPTAQ a refusé l'accès par le chemin de la Petite-Anse alors il reste qu'un seul endroit, par la route du Quai. La Municipalité a demandé à son avocat si elle avait une chance de gagner sa cause au tribunal administratif (TAQ) et on lui a répondu qu'elle avait aucune chance.

Question : Il reste combien de temps à l'autorisation temporaire de la CPTAQ ?

Réponse : L'autorisation expire en juillet 2016.

Question : Serait-il possible de passer par le chemin de la Cinquième-Grève Est ?

Réponse : Avant la tempête du 6 décembre 2010 c'était considéré comme possible. Maintenant, ce n'est plus une option car le chemin est trop vulnérable. De plus, la MRC

nous signifie que c'est une zone à haut risque d'inondation. Il y a aussi notre règlement qui empêche la construction d'un chemin à moins de 75 mètres de la ligne des hautes eaux. Dans la décision de la CPTAQ # 400057, on mentionne la vulnérabilité du chemin de la 5<sup>ième</sup> Grève Est.

Question : Un citoyen mentionne que c'est une erreur de la part de la Municipalité d'avoir suggéré une alternative par la route du Quai.

Réponse : La Municipalité avait déjà mentionné à la CPTAQ l'intention de passer par la route du Quai à cause du potentiel de développement. Mais 2 agriculteurs sur 4 montraient une réticence alors la Municipalité a demandé à la CPTAQ de passer par l'Accès Dumais au lieu de passer par la route du Quai. Il devait y avoir un comparable entre les deux pour que la Municipalité puisse démontrer à la CPTAQ que l'Accès Dumais n'était pas plus dommageable pour l'agriculture que l'autre accès par la route du Quai.

Question : Quelles seront les heures pour le service de garde en milieu scolaire ?

Réponse : On ne le sait pas encore.

Question : Le permis de feu permet de brûler quoi exactement ?

Réponse : Le directeur général va vérifier cela.

#### **34. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 26 mai 2015 à 19h00.**

#### **35. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 2 juin 2015 à 20h00.**

#### **36. Levée de la séance**

**15-05-26**

**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 9h30.

#### **ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis-Georges Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, secrétaire-trésorier